DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE

Afin que votre demande puisse être traitée dans les meilleures conditions, nous vous prions de bien vouloir lire attentivement cette fiche.

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER :	31 JANVIER 2019
LIEU DE DEPOT DU DOSSIER :	Service Finance - Comptabilité
NOM DE L'ASSOCIATION :	••••••••••••
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :	
PERSONNE A CONTACTER OU	CORRESPONDANT HABITUEL:
NOM PRENOM :	HENNI FRANCISCH FORD OF GESCHAFT AND AND AND AND GOVERNOR OF GRANT DOUBLE CONTRACTOR AND
FONCTION:	
ADRESSE :	
~ :	
(a):	

ATTENTION: TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU DEPOSEE HORS DELAI NE SERA PAS ACCEPTEE.

2019

Mairie de Tarascon Service Finance 2 Place du Marché – BP 303 13158 TARASCON Renseignements :

Mme Marie CONTI

******: 04.90.91.51.56 / 🖶 : 04.90.91.43.81

@: comptabilite@mairie-tarascon13.fr

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

I/ DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- La demande de subvention intégralement remplie recto-verso (Fiche 1)
- Les statuts
- Le récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture ou la copie de l'insertion au journal officiel
- Le dernier récépissé de déclaration de modification de l'association en Préfecture
- Pour les associations à caractère sportif :
 - > Attestation d'agrément sportif
 - Le justificatif fédéral du nombre de licenciés par catégorie
 - ➤ Bilan de la dernière saison sportive
- Un programme global des activités prévues tout au long de l'année 2019
- Un compte rendu global des activités réalisées tout au long de l'année 2018
- Copie des relevés des comptes courants au 31/12/2018 et copie du dernier relevé compte épargne au 31/12/2018.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal libellé au nom de l'association (BIC + IBAN)
- Attestation INSEE (voir rubrique « informations pratiques »)

II/ DOCUMENTS COMPTABLES

- Pour l'année 2018 : un compte de résultat définitif signé par le Président et le Trésorier. Ce document doit inclure tous les projets de fonctionnement de l'année concernée et doit mentionner de façon détaillée les subventions octroyées par les différentes collectivités et l'État. (Fiche 2).
- Pour l'année 2019 : un budget prévisionnel global de fonctionnement signé par le Président et le Trésorier (ne pas faire apparaître l'investissement). (Fiche 3).
- Pour les demandes de subventions supérieures à 23 000 € une certification des comptes par un expert-comptable.
- Convention / contrat d'objectif : conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à l'organisation des relations entre les collectivités locales et les associations, et au décret n° 20014-495 du 6 juin 2001 une convention sera passée entre la ville et l'association qui bénéficiera d'une subvention supérieure à 23 000 €.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le numéro SIREN / SIRET :

- ➤ Il est obligatoire pour que l'autorité publique puisse verser une subvention à une association (Article R123-220du code de commerce). L'association a donc tout intérêt à disposer de ce numéro permanent le plus tôt possible.
- ➤ Pour obtenir un numéro SIRET : demande à formuler directement par courrier à la direction régionale de l'INSEE compétente pour votre département en joignant une copie des statuts et une copie de l'extrait paru au journal officiel (ou « témoin de publication »).

Coordonnées: INSEE Service SIREN - 17 rue Menpenti - CS 70 004 - 13395 MARSEILLE Cedex 10 - Tél: 09.72.72.60.00 - SITE: www.insee.fr

Le numéro RNA (Répertoire National des Associations) :

➤ Il s'agit du numéro attribué à l'association à l'occasion des démarches d'enregistrement de création, de changement de dirigeants ou de modification de statuts en préfecture. Il composé d'un W suivi de 9 chiffres.

Le représentant légal de l'association :

Au sens strict, il s'agit de celui qui représente l'association devant la justice. Plus largement, c'est aussi la personne qui signe les contrats et les demandes de subvention de l'association. Le représentant est soit désigné par les statuts de l'association, par exemple le président du CA (conseil d'administration), soit désigné par une décision de l'AG (assemblée générale), de façon ponctuelle ou permanente.

Article sur « <u>la responsabilité des dirigeants</u> » : http://www.associations.gouv.fr/la-responsabilite-des-dirigeants.html

Registre Spécial:

La loi du 1^{er} juillet 1901 impose aux associations la tenue d'un registre spécial, à conserver au siège social de l'association, dans lequel sont consignés les changements intervenus dans la direction de l'association comme les modifications apportées aux statuts. En pratique, ce registre prend la forme d'un simple cahier, sans feuilles volantes, dont chaque page est numérotée et signée du président ou de toute autre personne désignée pour représenter l'association. La mise à jour des informations s'effectue de façon manuscrite sans ratures ni rajouts et peut être effectuée par une personne désignée par les statuts ou le règlement intérieur. De manière obligatoire, il faut y reporter :

- Les changements de personnes chargées de l'administration ou de la Direction
- Les nouveaux établissements fondés
- Les changements d'adresse du siège social
- Les acquisitions ou aliénations du local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres, et des immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement de son but
- Le détail des modifications apportées aux statuts
- Les dates des récépissés délivrés par les préfectures ou sous-préfectures lors du dépôt des déclarations modifiant les statuts de l'association.

Formalisme des comptes associatifs :

Les associations subventionnées par une collectivité territoriale à hauteur de plus de 50 % de leur budget, ainsi que celles employant au moins un salarié sont dans l'obligation de tenir une comptabilité respectant les règles du plan comptable associatif, d'établir un compte de résultat et un bilan de fin d'année.

Budget fonctionnement :

La section fonctionnement concerne le fonctionnement courant de l'association (les dépenses de personnel, les locations, l'entretien, le courrier, le téléphone...). Ce sont toutes les opérations ayant un caractère répétitif et sans influence sur la consistance du patrimoine.

Budget investissement:

La section investissement concerne les biens lourds (bâtiments, équipements, véhicules...). Ce sont les opérations qui ont une influence sur la consistance du patrimoine.

Ce dossier peut être téléchargé sur le site de la Commune à l'adresse suivante : www.tarascon.org

FICHE 1

NOM DE L'ASSOCIATION	

IDENTIFICATION:

DENOMINATION COMPLETTE DE L'ASSOCIATION :
N° SIREN/SIRET :
N° RNA : W
COMPOSITION DU BUREAU:
PRESIDENT:
NOM, Prénom.
Adresse.
S
N° tél
E-mail
Profession
TRESORIER:
NOM, Prénom
Adresse
344444444444444444444444444444444444444
N° tél
E-mail
Profession
SECRETAIRE:
NOM, Prénom
Adresse
N° tél
E-mail
Profession

UTRES MEMBRES DU BUREAU (indiquer fonctions):	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

ESCRIPTION GENERALE DE L'ACTIVITE	
ut ou objectif poursuivi par l'association (tels que défini dans les statuts):	
rincipales actions développées :	

ORIGINE GEOGRAPHIQUE ET TRANCHE D'AGE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

COMMUNES	ADHERENTS	TRANCHES D'AGES	TOTAL
Tarascon		Moins de 6 ans (baby)	
Beaucaire		6 – 12 ans (enfants)	
Autres		13-18 ans (adolescents)	
		19 -60 ans (adultes)	
		Plus de 60 ans (retraités)	
TOTAL		TOTAL	

PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS ORGANISEES SUR LA VILLE DE TARASCON

TYPES DE MANIFESTATION		NOMBRE DE PARTICIPANTS	Participation			
(exposition, soirée, stage, concours, tournois, autres)	DATE		à titre gracieux	rémunérée à hauteur de	Lieux	
				8		
	-					
		,				
		N				

LOCAUX (Adresse Propriétaire ou locataire ?) **VEHICULES: AUTRES EQUIPEMENTS LOURDS LIES A L'ACTIVITE :** INTERVENANTS REMUNERES PAR L'ASSOCIATION **INTERVENANTS PERMANENTS** (Nombre): NOM Prénom Fonction Nbre d'h mensuelles Rémunération Mensuelle INTERVENANTS OCCASIONNELS (Nombre): NOM Prénom Nbre d'h mensuelles Rémunération Mensuelle Fonction NATURE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION (1 dossier = 1 demande) Fonctionnement général de l'association Investissement (fiches 4 et 5)

MOYENS PROPRES A L'ASSOCIATION

MOYENS MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE

TYPE DE MOYENS	oui	NON	OBSERVATIONS (Nature, nombre, montant)	VALORISATION (cadre réservé à l'Administration)
LOCAUX				
FLUIDES (Eau, gaz, électricité)				
TELEPHONE				
VEHICULES				1
PRESTATIONS REALISEES PAR LA VILLE : Si oui lesquelles ?				
Entretien d'espaces verts				
Entretien des locaux				
Transports				
Reprographie				
Personnel				
Autres:			8	
			- Ju	
TOTAL				
	DEM	ANDE	DE SUBVENTION	
			Γarascon les années précédentes (le co	
Année Montant en Euros	2016		2017 2	018
		Prés	ident de l'associationignements fournis à la Commune.	
TARASCON le,			,	



NOM DE L'ASSOCI	IATION
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •

BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE ECHU (2018)

A- BUDGET FONCTIONNEMENT

(ne pas inclure les sommes demandées en investissement)

DEPENSES	Montant €	RECETTES	Montant €
DEFICIT DE L'EXERCICE PRECEDENT		EXCEDENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	
FRAIS DE PERSONNEL		SUBVENTIONS	
Vacations – Salaires :		État	
Charges sociales		Conseil Départemental	
		Région PACA	
Loyers des locaux		Ville de Tarascon	
EDF/GDF .		Ville de Beaucaire	
Eau		C.A.F.	
Fournitures administratives		Autres (préciser l'origine) :	
Frais d'affranchissement			
Frais de téléphone			===
Frais de reprographie et photocopie			
Frais de publicité		Cotisations des adhérents	
Assurances		Participation des familles	
Cotisations (licences, frais d'affiliation,)		Dons	
Frais de transport :		AUTRES RESSOURCES	
- Location véhicules : cars			
- Indemnités kilométriques :		Emprunts (préciser organisme prêteur):	
Frais de formation			
Frais d'hébergement			

Remboursement d'annuités d'emprunts	Revenus d'épargne : (Livret A, Codevi,)	
Impôts et taxes	Autres produits financiers: (SICAV,)	
	10 40 40 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	
Honoraires	Recettes exceptionnelles	
Fêtes et cérémonies	Vente de produits	
Dons	Recettes publicitaires	
Autres chargés liées à l'activité :	Locaux loués à des tiers	
Primes Entraîneurs :	Mécénat (préciser sponsors) :	4
- Autres (à détailler)		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Autres recettes (à préciser):	
TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL	

Fait à Tarascon le	
ET SIGNATURE DU PRESIDENT	NOM ET SIGNATURE DU TRESORIER

NOM ET SIGNATURE DU PRESIDENT (Obligatoire)

NOM ET SIGNATURE DU TRESORIER (Obligatoire)

FICHE 3

NOM DE L'ASSOCIAT	ION

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE À VENIR (2019)

B- BUDGET FONCTIONNEMENT

(ne pas inclure les sommes demandées en investissement)

DEPENSES	Montant €	RECETTES	Montant €
DEFICIT DE L'EXERCICE PRECEDENT		EXCEDENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	
FRAIS DE PERSONNEL		SUBVENTIONS	
Vacations – Salaires :		État	
Charges Sociales		Conseil Départemental	
		Région PACA	
Loyers des locaux		Ville de Tarascon	
EDF/GDF		Ville de Beaucaire	
Eau		C.A.F.	
Fournitures administratives		Autres (préciser l'origine) :	
		4	
Frais d'affranchissement		,	
Frais de téléphone			
Frais de reprographie et photocopie			
Frais de publicité		Cotisations des adhérents	
Assurances		Participation des familles	
Cotisations (licences, frais d'affiliation)		Dons	
Frais de transport :		AUTRES RESSOURCES	
- Location véhicules : cars			
- Indemnités kilométriques :		Emprunts (préciser organisme prêteur) :	
Frais de formation		***************************************	
Frais d'hébergement		***************************************	
Remboursement d'annuités d'emprunts		Revenus d'épargne : (Livret A, Codevi,)	

TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL			

	Autres recettes (à préciser)			
- Autres (à détailler)				
Primes Entraîneurs :	Mécénat (préciser sponsors) :			
Primes Joueurs :	Matériels loués à des tiers			
Autres chargés liées à l'activité) :	Locaux loués à des tiers			
Dons	Recettes publicitaires	ere t V		
Fêtes et cérémonies	Vente de produits			
Honoraires	Recettes exceptionnelles			
N .				
Impôts et taxes	Autres produits financiers: (SICAV,)			

Fait à Tarascon le	
•	

NOM ET SIGNATURE DU PRESIDENT (Obligatoire)

NOM ET SIGNATURE DU TRESORIER (Obligatoire)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

II est	rappeie	que :			

La commune ne subventionne que les associations présentant des projets d'intérêt communal.
En application de la loi du 1 ^{er} juillet 1901, du décret du 30 octobre 1935 et de l'article L.1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée et être appelée à fournir toutes pièces justificatives.
Je soussigné(e):
 □ Atteste que l'association est en règle au regard de l'ensemble des obligations sociales et fiscales. □ Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs que la ville de □ Déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires rappelées ci-dessus
Cachet de l'association : Le Président
A, le